

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6331

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Voie nouvelle reliant la RD 123 au chemin de la Brosse - Approbation du dossier d'enquête publique**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil du 1er mars 1999, le Conseil a délibéré sur les objectifs poursuivis pour la réalisation de la voie nouvelle reliant la RD 30 à la RD 123 à Marcy l'Etoile et sur les modalités de la concertation préalable.

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le Conseil a clos la concertation préalable après avoir pris acte du bilan et décidé la poursuite des études.

Par délibération en date du 27 septembre 1999, le Conseil a autorisé l'engagement de la procédure d'expropriation rendue nécessaire par la réalisation de la totalité des deux tranches opérationnelles de l'opération.

Depuis cette date, l'adoption des plans de déplacements de secteur intégrant le projet départemental du contournement de Saint Genis les Ollières rend inopérant la réalisation de la deuxième tranche et, partant, la procédure de déclaration d'utilité publique.

La mise en œuvre de cette opération va maintenant se traduire par le lancement d'une enquête publique de type Bouchardeau incluant une étude d'impact, en application des dispositions de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique qui est soumis aujourd'hui comporte :

- une notice explicative,
- un plan général des travaux,
- une estimation générale des coûts,
- l'étude d'impact réalisée en vertu des dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976.

Il est exposé dans cette dernière les principaux points suivants :

- l'analyse de l'état actuel du site et de son environnement,
- le projet retenu et son avant-projet sommaire,
- l'analyse des effets du projet sur l'environnement,
- les mesures d'adaptation du projet en faveur de l'environnement (sécurité, paysage, bruit, pollution...) ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations respectivement en date des 1er mars 1999, 8 juillet et 27 septembre 1999 ;

Vu les dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 ;

Vu les dispositions de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement de la voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le président à procéder à la mise à l'enquête publique de cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,